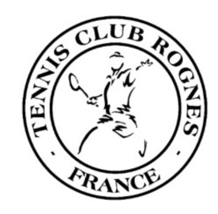



# RESERVATION DES TERRAINS PAR INTERNET ET ACCES AUX TERRAINS DU TC ROGNES

Chers Adhérents,

Vous trouverez ci-dessous la procédure de réservation des terrains du TC ROGNES.

- **La réservation se fait uniquement par Internet,** par le biais d'un système de réservation appelé « ADOC », dont vous trouverez ci-après le mode d'emploi.

**Rappel :**

- **Les terrains seront dorénavant fermés par un système à code** (4 chiffres). Ainsi l'accès aux terrains ne pourra se faire qu'avec le code, qui est délivré par email à chaque adhérent à jour de sa cotisation de l'année en cours.
  A chaque changement de code, un email d'information sera envoyé.
  Pour que le système fonctionne correctement, **nous demandons à chaque utilisateur de bien vouloir veiller à refermer le terrain à son départ**.

## Comment effectuer une réservation ?

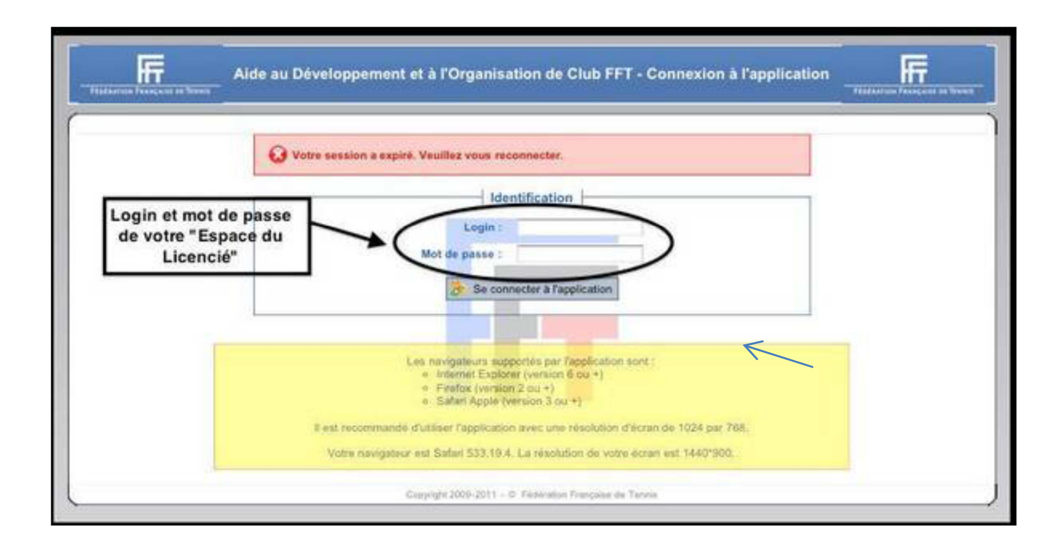
- **Pour avoir accès au site gestionnaire de la réservation de terrains, vous devez avoir créé un compte dans l'espace du licencié sur le site de la fédération de tennis.**

  **Si vous n'avez pas encore d'espace licencié voici comment l'obtenir.**
  **Connectez vous sur : www.fft.fr**

  **Cliquez sur « espace licencié » puis « s'inscrire »**
  **Renseigner vos coordonnées personnelles, le N° Club 22130469 et votre numéro de licence (que vous avez dû recevoir par mail ou à demander au club si vous ne l'avez pas) et suivre les instructions. Vous recevrez par retour et par mail de la FFT votre mot de passe que vous pourrez modifier par la suite.**

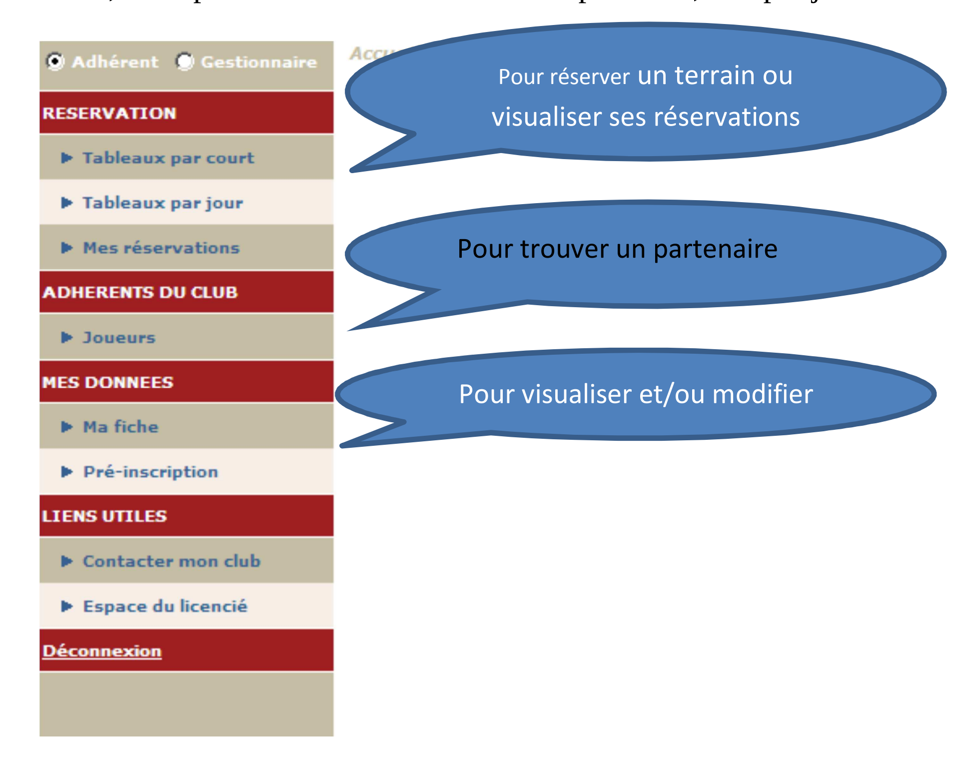
  **Dès que vous aurez créé votre espace licencié, vous pourrez vous connecter sur le site de réservation de terrains.**

**1/Connectez-vous sur le site :** http://www.adoc.appli-fft.fr
**2/Saisissez vos login et mot de passe**

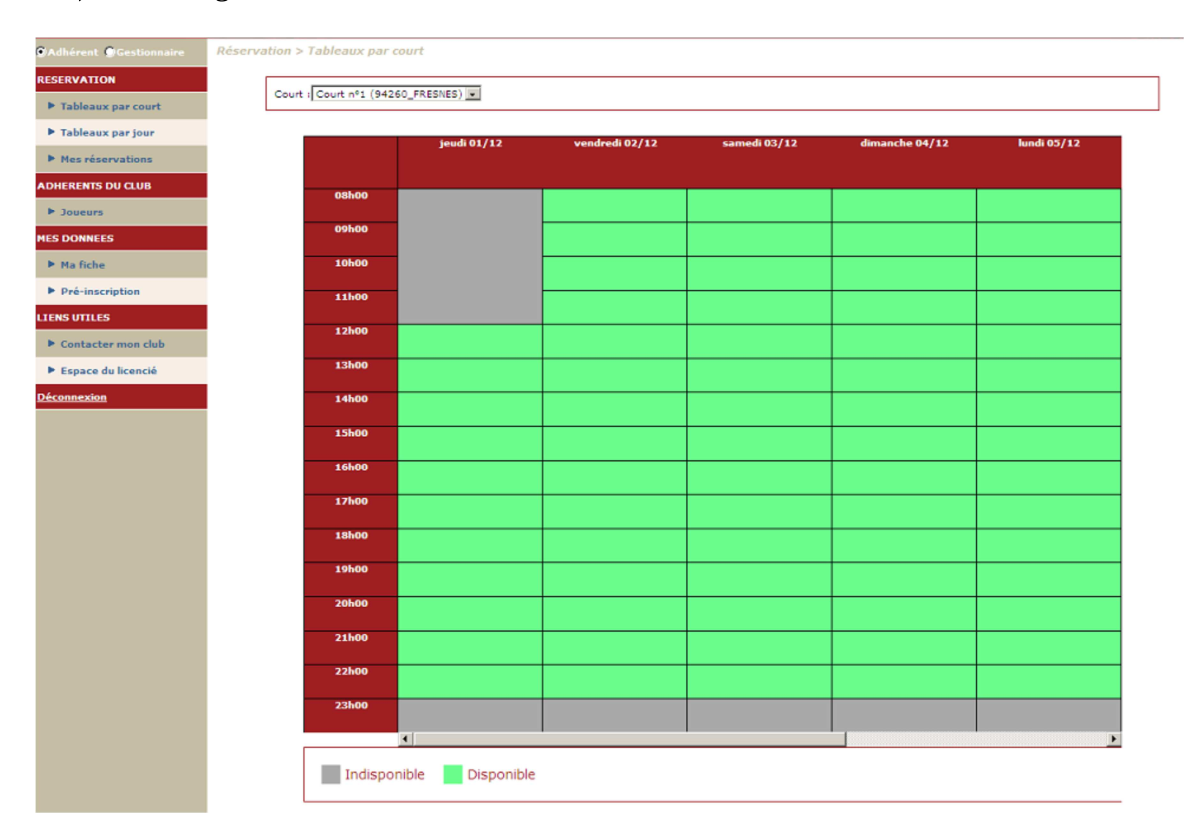


**3/Réservation**

Pour réserver un terrain, vous pouvez choisir de le faire soit par court, soit par jour




Cliquer sur « Réservation / Tableaux par court » (à gauche sur l'écran).
Une vue indique les réservations d'un terrain donné sur **2 semaines** (utiliser la barre de défilement horizontale sous le tableau) ; on change de terrain en utilisant le menu déroulant.




Comme la légende l'indique, les créneaux grisés ne sont pas/plus disponibles à la réservation ; un terrain ne peut être réservé que sur un créneau vert

Une fois que vous avez validé votre réservation, elle devient active ; vous recevrez un email de confirmation.
Si vous souhaitez annuler, vous pouvez le faire jusqu'à 1 heure avant en cliquant sur la réservation.
Un message vous demandera si vous souhaitez l'annuler, cliquez sur OK pour libèrer cet horaire.

# Quelques règles de base

- Pour réserver un terrain, vous devez être membre du club, à jour de votre cotisation,ainsi que votre partenaire de jeu, sauf cas particulier d'un partenaire invité (se référer au règlement intérieur pour le statut d'invité)
- La réservation d'un terrain ne peut se faire que **14 jours à l'avance maxi**. (J+14 maximum)
- Plages horaires disponibles de 8h00 à 22h00 tous les jours
- Vous ne pouvez réserver **qu'1 heure à la fois.**
- Le club se réserve le droit de modifier le numéro de terrain que vous avez réservé pour cause d'entretien, championnat, tournoi, animation, école de tennis, ….)

Si vous rencontrez des difficultés pour faire une réservation, n'hésitez pas à nous contacter soit par email sur l'adresse tcrognes@orange.fr, soit par téléphone au 04.42.50.15.07.